



Plantation de canne à sucre de Provence par boutures.

Photo ÉGRÉ



Premiers essais de récolte mécanisée de canne à sucre de Provence avec une ensileuse maïs.

Photo ÉGRÉ

Cette rubrique est dirigée par

Ph. MARGERIE

Ingénieur en chef du G.R.E.F.

Chargé de la sous-direction
« Bois-Papier-Imprimerie »

D. I. C. T. D.

Ministère de l'Industrie et de
la Recherche

3, rue Barbet-de-Jouy
75 700 PARIS

économie
et forêt

LA CANNE DE PROVENCE DEVIENDRA-T-ELLE UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT DE LA PAPETERIE FRANÇAISE ?

D. ÉGRÉ

Il peut sembler paradoxal en cette fin d'année 1975 de parler de ressource nouvelle et de menace de pénurie de fibres pour l'industrie papetière dans la conjoncture économique actuelle de cette industrie.

Les usines tournent à une capacité qui n'excède pas 70 à 85 % de leur capacité nominale ; les produits finis s'entassent sur les aires de stockage ; les stocks de bois sont importants et la plupart des usines ont dû demander à leurs fournisseurs de reporter sur 1976 une partie des livraisons prévues par contrat en 1975.

Pour 1976, les perspectives sont très médiocres et les utilisateurs, dans le meilleur des cas, n'envisagent pas d'acheter plus de 80 à 90 % des quantités de bois qui auront été effectivement reçues en 1975. Encore ce chiffre global est-il fondé sur l'espoir d'une reprise au second semestre 1976, car certaines usines n'espèrent pas tourner à plus de 60 % de leur capacité pendant le 1^{er} semestre.

Il est donc nécessaire, comme toujours lorsque l'on parle de ressource, de s'abstraire de la conjoncture présente et de se pencher sur les tendances à long terme qui sont heureusement plus encourageantes que les perspectives immédiates.

ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE (Pâtes, papiers et cartons)

Dans le Monde, la consommation de papier et carton a évolué avec un taux de croissance moyen de 5,5 % par an

— en 1937 . . .	30 millions de tonnes
— en 1950 . . .	42 millions de tonnes
— en 1960 . . .	74 millions de tonnes
— en 1970 . . .	130 millions de tonnes

En 1975 on prévoyait d'abord 165 à 168 millions de tonnes, puis cette prévision a été ramenée à 140 millions de tonnes environ et il se peut que le chiffre réel soit encore plus faible.

En 1980, on pourrait atteindre les 165 millions de tonnes, ce qui suppose un taux de croissance plus modéré, pour la décennie 1970-1980, de l'ordre de 3 % par an. Cela se traduit quand même par un besoin supplémentaire de l'ordre de 3 à 4 millions de tonnes, chaque année.

On prévoit à partir de 1978 un déficit mondial global de pâte de plusieurs millions de tonnes (on parle de 6 à 8 millions de tonnes).

De toutes manières, il convient de souligner que même avec un taux de croissance réduit par rapport à ce que nous avons connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'accroissement de la demande en fibres sera considérable : au taux de 5 % par an, la demande double en 15 ans ; au taux de 3 %, elle double en 24 ans environ. Ce qui signifie que sauf croissance zéro que l'on ne peut exclure pour de courtes périodes, le besoin en fibres dans le monde doublerait d'ici la fin du siècle.

Dans ce contexte, quelle est la **situation de l'industrie papetière française** ?

La France est le 9^e producteur mondial de pâte à papier avec 1,9 million de tonnes (dont 1,2 million de tonnes de pâtes chimiques) et le 8^e producteur de papiers et cartons avec 4,8 millions de tonnes.

Les 3/4 de la matière première utilisée pour la fabrication de pâte mécanique sont importés sous forme de rondins résineux en provenance de Russie principalement ; mais cette proportion tend à se réduire.

Pour la pâte chimique, la France produit à partir des bois indigènes environ 50 % de ses besoins et importe le reste. Ainsi, en 1972, la France a-t-elle importé environ 25 % de ses besoins en papier, 42 % de ses besoins en pâte et 10 % de ses besoins en bois de trituration. Pour les années 1972-1973, le déficit en papiers et cartons a été de l'ordre de 860 000 tonnes, soit 4 200 000 stères équivalent bois, et le déficit en pâte d'environ 1 120 000 tonnes soit 7 500 000 stères équivalent bois.

Au total, ce déficit équivaut à plus de 12 millions de stères de bois, alors que la forêt française, au même moment, produisait environ 10 millions de stères.

En valeur, ce déficit représentait en 1968 le quart du déficit de la balance commerciale française, et compensait les exportations d'automobiles. Il n'a cessé de s'accroître et représente maintenant à peu près le tiers du solde total de la balance du commerce extérieur français. Son évolution a été la suivante :

1960 . . .	334 millions de francs
1965 . . .	620 millions de francs
1970 . . .	1 365 millions de francs
1972 . . .	1 523 millions de francs
1973 . . .	1 720 millions de francs
1974 . . .	3 300 millions de francs

Si l'on ajoute les produits dérivés du bois (meubles, etc.) le déficit atteint 5 milliards de francs en 1974.

Devant une telle situation, on conçoit aisément la préoccupation des pouvoirs publics, qui rejoint celle des industriels : comment devenir davantage auto-suffisants, moins dépendants des sources d'approvisionnement extérieures ? La capacité de la forêt française saura-t-elle faire face à l'augmentation des investissements dans les usines de pâte, en supposant que ceux-ci continueront à s'effectuer à la cadence voulue ?

Sans entrer dans des considérations générales sur la rentabilité de cette industrie et sa capacité à investir, dans un marché de pâtes totalement libre et sans protection, comment s'approvisionnera-t-elle dans 10 ans, 20 ans ?

La forêt française qui couvre en chiffres ronds 14 millions d'hectares est la première de la Communauté économique européenne et représente près de la moitié de la superficie forestière des Neuf. Mais elle n'est pas la plus productive. La forêt ayant traditionnellement été cantonnée sur les sols les plus pauvres, une proportion importante de ces terrains se trouve en montagne. Or la montagne devient chaque année plus difficile à exploiter, faute de main-d'œuvre qualifiée acceptant les conditions particulièrement dures du travail : éloignement

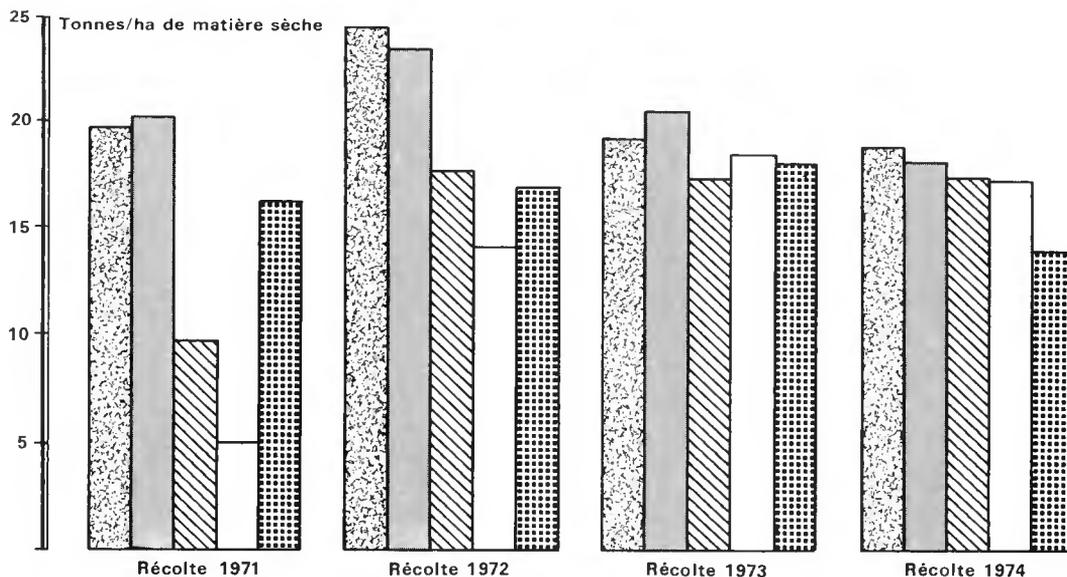
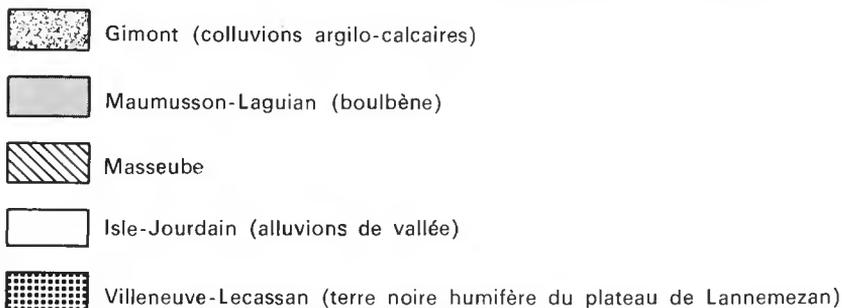
des chantiers, isolement, intempéries, effort physique. Seul un équipement en pistes suffisamment dense pourrait prendre le relais de l'exploitation par câbles qui devient une survivance, surtout pour le bois de trituration.

Si des méthodes coûteuses ont pu être imaginées pour le débardage des grumes de valeur destinées aux scieries, telles que l'emploi du ballon ou de l'hélicoptère, méthodes qui deviendront peut-être rentables à moyen terme, il n'en va pas de même pour le bois de cellulose dont le prix de revient maximum est fixé par le niveau du prix de la pâte sur le marché mondial.

Prenons l'exemple d'une usine fonctionnant au procédé kraft et fabriquant de la pâte de pin : elle aura sensiblement le même rendement pâte/bois, qu'elle soit située dans le sud des États-Unis, au Québec, en Scandinavie ou en France et le prix de la tonne de bois rendu usine sera déterminant dans l'équation de sa rentabilité.

La presse spécialisée a eu l'occasion de publier des chiffres qui situent bien l'industrie française des pâtes dans le contexte international : le bois de pin nécessaire à la fabrication d'une tonne de papier kraft coûte 550 F aux U.S.A., 650 F en Suède et 750 F en France. Cela ne signifie pas que la situation de la France soit désespérée dans ce domaine, et il est certain que de gros progrès peuvent et doivent être faits dans le domaine de la mobilisation des bois d'industrie ; les exploitants forestiers doivent continuer à s'équiper en matériels modernes, quitte à modifier pour ce faire la structure de leurs entreprises, en se regroupant par exemple ;

RÉSULTATS DES 4 PREMIÈRES RÉCOLTES SUR 5 PARCELLES DU SUD-OUEST



les propriétaires forestiers, privés ou non, devront poursuivre sans relâche l'effort d'équipement des massifs et d'amélioration des structures foncières.

A cette fin existent déjà des aides de la collectivité notamment par le truchement du Fonds forestier national.

Il n'en reste pas moins que dans les pays développés à main-d'œuvre chère, les coûts d'exploitations et partant le prix du bois rendu dans les usines augmente rapidement.

La forêt française peut certes répondre, comme elle l'a fait depuis 30 ans, à une demande accrue de fibres de la part des industries utilisatrices.

Mais jusqu'à quel point? Et à quel prix?

Il semble aller de soi que les améliorations de la productivité forestière, exploitation comprise, seront plus faciles à réaliser dans les zones mécanisables.

Il importe en effet de pouvoir mécaniser *toutes* les opérations de sylviculture, depuis la plantation d'espèces génétiquement améliorées jusqu'à la coupe finale en passant par les entretiens, l'épandage de fertilisants, la conduite des éclaircies.

La culture des fibres. En poussant le raisonnement ci-dessus un peu plus loin, on a pu s'interroger sur l'opportunité de cultiver des végétaux installés sur un terrain mécanisable, au lieu de travailler sur un ensouchement ancien en terrain varié. La ligniculture a fait son apparition d'abord pour le peuplier-tige, ensuite pour le pin maritime sur lequel elle donne d'excellents résultats et permet de gagner couramment une ou deux classes de fertilité.

Des expériences sont en cours, d'installation et de culture de taillis à courte révolution (5 à 6 ans) dont les produits seraient plus spécifiquement destinés aux industries de trituration, pâtes et panneaux.

Parmi les diverses essences qui ont été testées, les peupliers semblent être les plus prometteurs ainsi peut-être que l'Eucalyptus dans les régions méridionales de la France.

Une autre voie explorée avec un certain succès est celle des *plantes annuelles* c'est-à-dire à récolte annuelle, pour lesquelles une action de recherche concertée a été lancée, en 1963, sous l'égide de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.). Plusieurs végétaux ont fait l'objet de recherches : chanvre, lin, sorgho, canne de Provence, etc. D'autre part, on parle périodiquement d'utiliser des sous-produits tels que tiges de maïs ou pailles de céréales et l'on en propose aux industriels.

Des diverses études menées par Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) de Montpellier, le Centre technique de la papeterie de Grenoble, les laboratoires de recherche de la Rochette-Cenpa et du Groupement européen de la cellulose, la canne de Provence (*Arundo donax*) est sortie en tête du fait d'un bon rendement potentiel à l'hectare et d'une qualité de fibre acceptable pour la fabrication des pâtes et du papier.

Comme dans le cas des taillis à courte révolution cités plus haut, la culture de la canne doit s'envisager sur des terrains agricoles, avec des techniques agricoles. L'agriculture est donc concernée tout autant que l'industrie.

CRÉATION DU GROUPEMENT D'ÉTUDE POUR LA PROMOTION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA CANNE (GEPALC)

La canne de Provence est susceptible d'intéresser en priorité les usines situées dans des régions pauvres en bois, suffisamment chaudes et ensoleillées pour que la canne s'y développe. Le sud-est de la France répond particulièrement bien à ces contraintes, le sud-ouest offre des conditions pédo-climatiques plus marginales mais la réussite de la canne n'y est pas exclue.

En 1971, deux groupes industriels intéressés se sont associés au Syndicat des producteurs de canne de Provence en créant un groupement d'intérêt économique, le GEPALC, organisme d'étude qui s'est fixé pour objet d'aboutir à la consommation de la canne par l'industrie.



Aspect d'un cannier
dans la région de Cas-
telnaudary.

Photo EGRÉ

Dans ce Groupement d'étude pour la promotion agricole et industrielle de la canne, les agriculteurs détiennent 50 % des parts, les industriels 50 %.

La première tâche du GEPAIC a été de rédiger un « livre blanc » dans lequel étaient rassemblés tous les résultats des essais agronomiques, technologiques et industriels relatifs à la canne.

Ce dossier a été accueilli favorablement par le ministère de l'Agriculture et par le ministère du Développement industriel; il a été le point de départ du lancement d'une opération-pilote destinée à tester en vraie grandeur les possibilités du projet.

Les parties en présence, en 1971 étaient d'une part les agriculteurs, réunis dans le Syndicat des producteurs de canne de Provence, appuyés par l'ingénieur général de Région dont le soutien, dès le début de l'affaire, a été très efficace; d'autre part les deux groupes industriels sus-nommés : la Rochette-Cenpa qui possède une usine à Tarascon, toute proche de la zone camargaise, et le Groupement européen de la cellulose dont l'usine de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) serait intéressée par un complément d'approvisionnement en substitution du hêtre de montagne de plus en plus difficile à mobiliser; à condition bien sûr que la canne accepte de s'acclimater dans la région Midi-Pyrénées, la distance de transport depuis la Camargue étant prohibitive.

La Camargue en tant que sous-région est particulièrement intéressée par la culture de la canne; elle est tout à fait bien placée pour l'envisager à grande échelle : la canne y pousse

spontanément ; les structures agricoles sont favorables, le milieu agricole dynamique, la culture du riz régresse et certaines terres seraient facilement disponibles.

Depuis 1971, la situation a quelque peu évolué en ce sens que l'usine de Tarascon, sans avoir définitivement déclaré forfait ne s'est plus déclarée prête à recevoir les quantités de canne prévues d'ici 1977-1978. Le Groupement européen de la cellulose n'a pas modifié sa position. Un nouveau preneur industriel, les Papeteries Etienne, d'Arles (groupe Perrier), s'est déclaré. Il existe aussi des possibilités de faire entrer la canne dans la fabrication des panneaux de particules : les premiers essais réalisés par « Azote et produits chimiques » de Toulouse se sont avérés satisfaisants.

Si certains obstacles techniques peuvent être surmontés et si les essais à venir dans les usines d'Arles et de Saint-Gaudens, à une échelle plus grande que les essais déjà effectués, donnent des résultats satisfaisants, des perspectives seront ouvertes pour une utilisation industrielle de la canne.

En Camargue, le schéma de principe qui avait été retenu par les partenaires du GEPALC était la création, dans un délai non précisé, d'une usine de 500 tonnes/jour de pâte blanchie, située « au milieu des champs ».

Ce projet peut paraître utopique, il n'en a pas moins été envisagé très sérieusement, même par certains industriels. Une telle usine fonctionnant à 100 % de canne, utiliserait la production d'environ 20 000 ha de canniers. Des études réalisées par l'Atelier régional d'études économiques et d'aménagement rural de Provence-Côte d'Azur ont montré que les superficies agricoles correspondantes pourraient être trouvées, sous certaines conditions économiques.

Les problèmes d'environnement ne doivent pas être minimisés dès que l'on envisage un projet d'une telle ampleur ; ils seraient pourtant modestes au regard de ceux que pose l'installation d'une centrale nucléaire... Au demeurant il reste bien des préalables technologiques à lever avant de pouvoir envisager une réalisation de cet ordre.

Signalons enfin que les deux principaux groupes papetiers de la région landaise, la Cellulose du pin et les Papeteries de Gascogne, suivent avec intérêt le développement de cette nouvelle culture et ont mis en place des parcelles expérimentales dans leur zone d'approvisionnement.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA CANNE DE PROVENCE

Il y a donc deux schémas possibles d'utilisation de la canne en papeterie : soit comme complément d'un approvisionnement en bois classique, c'est le schéma des Papeteries Etienne ou du Groupement européen de la cellulose ; soit constituant la totalité de l'approvisionnement d'une usine à créer, c'est l'aboutissement possible du schéma camarguais.

Dans l'un et l'autre cas, l'économie d'ensemble du projet implique des accords contractuels à long terme entre l'industriel utilisateur et les agriculteurs producteurs ; mais les contraintes techniques diffèrent légèrement d'un schéma à l'autre.

Les avantages de la canne sont, en effet, les suivants :

— possibilité d'un fort rendement en matière sèche à l'hectare. L'objectif se situe autour de 20 t sèches à l'hectare, soit près de 40 t de matière verte récoltées chaque année à partir de la fin de la 2^e saison de végétation du cannier. Ce rendement objectif a été atteint sur de petites parcelles, même dans le Sud-Ouest. Des calculs prévisionnels ont montré que le projet restait économiquement viable à partir d'un rendement de 12 à 15 t sèches/ha, après élimination des feuilles ;

— possibilité de mécaniser toutes les phases de la culture, depuis l'arrachage des rhizomes en pépinière jusqu'à la récolte et au transport ;

- récolte en hiver, donc en morte saison agricole, permettant un meilleur emploi des moyens techniques et humains des exploitations (adaptation des machines de récolte, etc.) ;
- durée de vie d'un cannier, de l'ordre de 10 ans au minimum et vraisemblablement beaucoup plus, permettant l'amortissement de l'investissement initial ;
- du point de vue de l'industrie papetière, absence de moelle et présence d'un seul type de fibres, ce qui facilite le processus industriel.

Mais au regard de ces avantages, la canne souffre d'un certain nombre **d'inconvénients** :

- la durée de la campagne de récolte n'excèdera pas 3 ou 4 mois en tout état de cause ; ce n'est pas un inconvénient très grave si la canne est utilisée comme appoint, c'est plus ennuyeux pour une usine qui doit tourner 11 mois sur 12 avec ce matériau ;
- la canne se conserve mal ; le seul moyen vraiment efficace connu à ce jour est la déshydratation, devenue malheureusement prohibitive depuis 1973 ;
- la canne contient de la silice, qui pose des problèmes au niveau de la récupération des liqueurs de cuisson ; là encore le problème sera moins difficile à résoudre si la canne ne représente que quelques pour cent d'un approvisionnement ;
- les machines de récolte dont on dispose aujourd'hui ne sont pas capables d'éliminer les feuilles ; or les feuilles ont un triple inconvénient : mauvais rendement à la cuisson, fort contenu en silice, inconvénients en ce qui concerne la granulométrie des copeaux. Lors d'un essai industriel réalisé début 1975 à l'usine de Saint-Gaudens, la présence de feuilles dans les copeaux verts a empêché un classage correct des copeaux ; ensuite, en fabrication le bouchage des crépines par les éléments fins a contrarié la bonne circulation des lessives de cuisson ;
- les usines qui, dans le monde, utilisent des roseaux, bambous et autres matériaux comparables (paille de riz, bagasse) sont situées — sauf celles qui utilisent la bagasse — dans des régions à main-d'œuvre abondante et bon marché. Il en résulte que leurs résultats ne sont généralement pas transposables au cas qui nous intéresse.

En ce qui concerne la **conservation**, des espoirs ont été fondés sur l'utilisation des récolteuses de canne à sucre, qui découpent la canne en tronçons de 20 à 40 centimètres de longueur. Ces tronçons peuvent se conserver en tas, sans précautions particulières, pendant 2 à 3 mois ce qui représente un gain de temps appréciable. Mais la reprise et le déchiquetage de ces tronçons posent de nouveaux problèmes non encore résolus.

Des essais vont être réalisés en 1976 de conservation et d'épuration des copeaux de canne par la voie humide : on peut espérer que la canne, comme la plupart des végétaux, se conservera dans un milieu maintenu à humidité d'au moins 80 % ; les éléments fins indésirables pourraient être éliminés dans des démoelleurs à bagasse qui fonctionnent pratiquement dans l'eau

La culture de la canne de Provence

La canne de Provence est une graminée géante, pouvant atteindre de 3 à 6 m de hauteur, poussant en touffes à partir de rhizomes. La plante fleurit assez aisément, quoiqu'irrégulièrement, mais ne fructifie jamais. La multiplication asexuée, par voie végétative, est donc la règle.

Les canniers qui ont été plantés depuis 1972, sur 300 ha dans le Sud-Est et sur 75 ha dans le Sud-Ouest, l'ont été par 2 méthodes : ou bien mise en terre d'éclats de souches, ou bien de boutures qui sont des cannes entières simplement couchées dans des sillons. La réussite, par cette seconde méthode, s'est avérée beaucoup plus aléatoire dans le Sud-Ouest.

On plante en rangs distants de 2,50 m afin de permettre les entretiens mécaniques ou chimiques ultérieurs. La plantation se fait après labour profond, qui incorpore une copieuse fumure de fond à renouveler tous les 3 ans. Les entretiens annuels se bornent ensuite à des désherbages, d'autant plus soignés que le cannier est plus jeune, et à un apport d'azote au printemps. La récolte se fait de début novembre à fin mars, traditionnellement au moyen d'ensileuses à fourrages équipées d'une tête de coupe spéciale. Le Centre d'expérimentation du machinisme agricole (CNEMA) est l'auteur de cette tête de récolte et s'attaque maintenant à un dispositif d'effeuillage des copeaux ; il va également mettre au point une machine capable d'arracher les rhizomes dans des conditions économiques. Pour l'instant l'arrachage et le tri des rhizomes se font manuellement, c'est une opération très lourde.

La sortie de champ, ou débardage des copeaux, se fait grâce à des remorques agricoles de grande contenance tirées soit par la machine de récolte elle-même, soit par tracteur. On n'a pas encore réussi à éviter une rupture de charge à bord de route bien que cette opération ait des inconvénients pratiques (salissement des copeaux) et soit onéreuse (reprise à la Poclairn par exemple). La solution réside sans doute dans l'utilisation de conteneurs, mais il est difficile de rentabiliser des investissements assez coûteux sur une période de 3 à 4 mois par an seulement.

LES ASPECTS ÉCONOMIQUES

En 1972 une étude économique approfondie fut menée par le Centre provençal de comptabilité et d'économie rurale, dans le cadre d'une méthodologie fixée par le laboratoire d'économie rurale de l'Institut national de la recherche agronomique à Grignon (méthode des budgets automatisés). Cette étude visait à rechercher, au niveau de l'exploitation agricole comme au niveau de l'usine, le prix de seuil à partir duquel l'intervention de la canne de Provence engendre un revenu global de l'entreprise au moins égal à ce qu'il était avant substitution à une autre culture ou à une autre matière première.

Dans les conditions de 1972, assez largement dépassées à l'heure actuelle, le prix de seuil minimum pour les producteurs, pour une substitution d'au moins 50 ha de canne, s'établissait à 100 F par tonne sèche sur pied.

L'opération de pilotage lancée en 1973-1974 a été négociée sur la base de 150 F/t sèche sur pied.

Comme il semble exclu, tout au moins dans le Sud-Ouest, de se lancer dans une économie contractuelle avant 2 ou 3 années supplémentaires d'expérimentation, on peut imaginer qu'à ce moment-là, vers 1978-1979, le prix de seuil se situera entre 150 et 180 F/t sèche hors feuilles sur pied, ce qui paraît être très largement calculé.

A partir des éléments de coût dont on dispose aujourd'hui, il faudrait prévoir par tonne sèche environ 30 F pour la récolte et la sortie de champ

50 F de transport

15 F de déchargement et aléas divers

ce qui mettrait la canne rendue bascule usine à un prix situé entre 245 F et 275 F la tonne sèche.

A noter que dans ce schéma, rien n'est prévu pour la conservation de la canne, supposée passée en vert et en mélange avec le bois donc en appoint dans une usine existante.

Les prix indiqués pour la canne sur pied tiennent compte de l'effeuillage, c'est-à-dire d'une perte en poids de 15 à 25 % qui retourne au sol et contribuera à sa fumure organique.

Un modèle a été établi, avec une durée de vie du cannier de 12 ans et un rendement égal à 12 tonnes sèches hors feuilles à l'hectare à partir de la 2^e récolte (fin de la 3^e saison de végétation). Au total 129 t sèches sont produites en 11 récoltes. Dépenses et recettes sont actualisées au taux de 10 %. L'opération laisse à l'agriculteur, après rémunération du capital foncier, une marge nette comparable à celle d'une culture de maïs non irrigué produisant 50 quintaux à l'hectare.

L'irrigation

En Camargue, l'irrigation est la règle.

Dans le Sud-Ouest la culture de la canne avait été primitivement envisagée sans irrigation. L'irrigation coûte à peu près 800 F/ha, tous amortissements et frais variables compris. Un gain en rendement de 5 à 6 t sèches/ha rend l'irrigation rentable.

D'après les premiers essais, ce gain doit pouvoir être obtenu sans difficulté, mais l'équation générale de l'opération change car la comparaison est à faire alors entre la canne et les cultures irriguées auxquelles elle se substituerait.

L'investissement initial

La mise en place du cannier, par rhizomes de préférence, est lourde et pourrait constituer un obstacle aux yeux de certains agriculteurs, si un montage financier adéquat n'est pas trouvé.

CONCLUSION

La menace d'une pénurie de fibres n'est pas illusoire pour l'industrie papetière dans la mesure où un accroissement de la demande même modéré, de l'ordre de 3 % par an, aboutira à un doublement des besoins d'ici le début du XXI^e siècle.

Il est certain que la conjoncture actuelle n'est pas très favorable à un développement rapide de la culture de la canne, mais beaucoup de problèmes techniques ardues restent à résoudre et mieux vaut s'y attaquer tout de suite pour être prêts le moment venu.

Avec l'aide financière du ministère du Développement industriel, le GEPALC vient de mettre sur les rails un second programme triennal d'études et de recherches, auquel vont contribuer de nombreux organismes publics et privés.

La situation dans les deux régions où la culture de la canne est envisagée diffère notablement de l'une à l'autre :

— dans le Sud-Est les conditions naturelles et les structures agricoles sont très favorables mais le partenaire industriel ne s'est pas encore totalement déclaré ;

— dans le Sud-Ouest, le partenaire industriel existe, bien décidé, mais l'irrégularité des climats et des sols, le morcellement des propriétés agricoles rendent la réussite agronomique de la canne incertaine.

L'avenir de la canne de Provence en France risque de se jouer dans les trois années qui viennent. Il serait dommage que la masse considérable de travaux qui ont été effectués depuis une dizaine d'années ne débouche pas sur une application industrielle en vraie grandeur, dans le cadre d'une économie contractuelle agriculture-industrie qui serait tout à fait exemplaire.

Daniel ÉGRÉ

Administrateur du G.E.P.A.I.C.

GROUPEMENT EUROPÉEN DE LA CELLULOSE

B.P. 30

31800 SAINT-GAUDENS